



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier**

**Place du Portage, Phase III**

**Core 0B2 / Noyau 0B2**

**Gatineau**

**Quebec**

**K1A0S5**

**Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT**

**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Informatics Professional Services Division/Division des  
services professionnels en informatique

11 Laurier Street

11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III, 4C2

Gatineau

Quebec

K1A0S5

<b>Title - Sujet</b> ADPS JAVA and General Streams	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> M7594-181682/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> M7594-181682	<b>Date</b> 2018-03-06
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$IPS-007-32186	
<b>File No. - N° de dossier</b> 007ips.M7594-181682	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-04-04</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Lavigne, Jay	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 007ips
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 220-9476 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## Modification 002

*La présente modification vise à répondre aux questions et à apporter les changements ci-dessous.*

*La modification apportée a la demande de propositions (DP) vise à prolonger la date de fermeture de la DP:*

**Ala page 1 de la demande de propositions:**

**SUPPRIMER: L'invitation prend fin a 02:00 PM le 2018-03-13**

**INSERER: L'invitation prend fin a 02:00PM le 2018-04-04**

### Q 012

Est-ce que l'État peut modifier l'exigence O2/C2, point i) ainsi :

Supprimer

- i) Collaboration avec les anciens architectes en applications/logiciels, programmeurs-analystes, essayeurs et fournisseurs de services d'architectes en GI;

Insérer

- i) Collaboration avec l'ancien fournisseur de services;

### A 012

No

### Q 013

Annexe D – Critère d'évaluation de la soumission : O1/C1 et O2/C2 – Veuillez confirmer que les contrats « au cours des cinq dernières années » signifie que tout contrat fourni en référence pour ces exigences peuvent avoir été attribués il y a plus de cinq à condition que les travaux aient été réalisés au cours des cinq dernières années.

### A 013

Oui, un contrat attribué plus de cinq ans avant la date de l'invitation est conforme à condition que les travaux aient été réalisés dans les cinq années qui précèdent la publication de la DDP.

### Q 014

Il est indiqué à la page 4, point 1.2.b qu'un maximum de trois contrats seront attribués. Cependant, il est indiqué à la page 18, point 4.4, Base de sélection, qu'un seul contrat sera attribué.

### A 014

Nous avons pris note de votre commentaire, voir la modification ci-dessous.

**Q 015**

Dans le tableau des exigences obligatoires, les exigences O1 et O2, Architectes en applications/logiciels, programmeurs-analystes, et essayeurs et architectes de la GI, devraient plutôt être Architectes en applications/logiciels, programmeurs-analystes, et essayeurs et/ou architectes de la GI

**A 015**

Non, les exigences demeurent inchangées.

**Q 016**

Exigences O2 et O3 : est-ce que la valeur minimale de 7 M\$ comprend les taxes?

**A 016**

La valeur est de 7 M\$ taxes en sus.

**Q 017**

Exigences O2 et O3 : est-ce que la valeur minimale de 7 M\$ comprend les taxes de la version modifiée?

**A 017**

Oui, les modifications sont incluses dans le total est les taxes sont en sus.

**Q 018**

- a. Comme l'exigence O2 porte sur la transition qui aura lieu pendant les six premiers mois d'un contrat, est-ce que la GRC accepterait de réduire la valeur monétaire des contrats demandés.
- b. Plutôt que de fixer une valeur monétaire, ne serait-il pas plus précis de fixer un nombre de ressources qui participent à la transition (par exemple, la transition de cinq ressources ou plus)?

**A 018**

- a) Non, la GRC n'accepte pas de réduire la valeur monétaire
- b Non, le critère demeure inchangé

**Modification de l'invitation en raison de la question 14**

Page 18, clause 4.4, Base de sélection, article (d)

SUPPRIMER : Au complet

INSÉRER : Un maximum de trois contrats peut être attribuée à la suite de la présente invitation.

#### **Q 019**

Compte tenu de l'étendue de l'expérience des entreprises recherchée par O1, O2 et O3 ainsi que les exigences cotées correspondantes (R1, R2 et R3), nous demandons respectueusement que le Canada prolonge la période de validité, qui est présentement 5 ans, aux dix dernières années. Cela permettrait à un plus grand nombre de fournisseurs de répondre à cette sollicitation et d'assurer ainsi un processus plus concurrentiel et plus ouvert.

#### **R 019**

La demande est refusée.

#### **Q 020**

ANNEXE D – CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS – PROCÉDURES D'ÉVALUATION

Au deuxième sous-paragraphe, il est indiqué que: « Tous les contrats et l'expérience cités en référence doivent avoir été réalisés sur une période allant d'un à dix ans avant la date de clôture initiale de l'invitation à soumissionner. »

Les critères dans la grille suivant pour :

- O1 et O2 indique : « ... à bien dans les cinq années qui précèdent la publication de la DDP... » ; et,
- O3 indique : « ... au cours des cinq (5) dernières années avant la date de publication de la présente DDP. »

La Couronne pourrait-elle confirmer que toutes les références de contrat requises doivent être d'une période de dix ans avant la date de soumission de la DP.

#### **R 020**

Le deuxième sous paragraphe énonce une « gamme » - pas une norme, les critères elles-mêmes spécifient une période précise dans la gamme. Utilisez la période spécifiée dans chaque critère.

#### **Q 021**

Critères cotés pour l'organisation – C1:

Dans la colonne des points de C1, il est écrit: « au-delà du minimum requis dans le critère O1... » tandis qu'au critère O1, il est écrit : « ... trois contrats menés à bien ... ».

La Couronne pourrait-elle clarifier?

#### **R 021**

Cette question a été déjà posée et répondue à Q 011

#### **Q 022**

Critères cotés pour l'organisation – « au-delà du »:

La Couronne pourrait-elle préciser combien de contrats dépassant le minimum obligatoire qu'un soumissionnaire doit fournir pour obtenir la valeur maximum de points pour les critères cotés?

Par exemple, pour obtenir le maximum de 10 points pour C2, veuillez confirmer qu'un soumissionnaire doit fournir 1 contrat additionnel, en plus des 3 contrats pour O2, pour un total de 4+ contrats?

#### **R 022**

Faux

Si vous fournissez 4 contrats (ce qui est 1 de plus que les 3 requise) = 5 points

Si vous fournissez plus que 4 contrats (5, 6, 7 ....) = 10 points

#### **Q 023**

Objet : M1 (iii) et M3 (iv)

Aux points M1 (iii) et M3 (iv) : « avoir [fait appel à] une équipe de taille similaire (de 5 à 15 personnes environ) ».

l'État envisagerait-il de modifier l'exigence de telle façon qu'elle se lise ainsi : « avoir **consacré au moins 5 ressources au marché** » au lieu d'imposer aux soumissionnaires de n'évoquer que des marchés où ils ont recouru à 5 à 15 ressources?

#### **A 023**

Le critère indique «environ 5-15 personnes ». Ce qui signifie approximativement, à peu près, etc. ....

#### **Q 024**

Re : R1 (v)

Au point R1 (v) : « l'équipe doit avoir inclus des architectes d'applications et de logiciels, des programmeurs-analystes, des testeurs et des architectes de GI ».

Le point R1, toutefois, exige des soumissionnaires qu'ils aient une expérience dépassant les spécifications du point M1, ce qui signifie qu'ils doivent pouvoir présenter 3 marchés, en plus des 3 marchés déjà exigés au point M1.

Par conséquent, l'État envisagerait-il de modifier son exigence R1 (v) de telle façon qu'elle se lise ainsi : « l'équipe doit avoir inclus **au moins 2 des ressources suivantes** : architectes d'applications et de logiciels, programmeurs-analystes, testeurs et architectes de GI »?

#### **A 024**

Voir la réponse à Q 001 (Non)

De plus, vous avez peut-être mal interprété les critères, les points sont attribués pour tout ce qui est sur les 3 contrats requis dans O1, PAS pour 3 contrats supplémentaires

**Q 025**

l'État envisagerait-il de modifier cette exigence de telle façon qu'elle se lise ainsi : « **collaboration avec au moins 2 des ressources suivantes** : architectes des applications et des logiciels, programmeurs-analystes, testeurs et architectes de GI »?

**A 025**

Voir la réponse à Q 001 - Non

De plus, vous avez peut-être mal lu les critères, les points sont attribués pour tout ce qui est sur les 3 contrats requis dans O1, PAS pour 2 contrats supplémentaires

**Toutes les autres modalités demeurent inchangées.**